




II – Assurer une juste rémunération aux artistes

La musique est un art dominé par de grands monopoles imposant leur vision des choses. Ils participent à une organisation non-démocratique de la musique : la majorité des artistes est mise à l'écart par un système les dominant et ne rémunérant qu'une poignée d'entre eux lancés par une industrie de plus en plus frileuse. Mais même ceux qui arrivent à percer subissent les majors qui en position de force imposent des conditions leurs étant très favorables (partage inégal des marges sur les ventes des CD, contrats d'exclusivité, etc.) et n'ayant pour objectif que la rentabilité. Ces entreprises cherchent aussi à contrôler Internet, mettant en danger la liberté d'expression.

La musique est devenue une industrie. Face à ce constat, la musique libre tente de rétablir un équilibre aussi bien en termes de partage de revenus que de diversité de la création. Elle s'inscrit en plein dans son époque : sans chercher à verrouiller son environnement, elle en tire parti.

Même si libre n'est pas synonyme de gratuit, la musique libre est une aubaine économique pour tous :

-  pour les mélomanes qui peuvent encourager et soutenir directement les artistes et la création, en ayant la certitude que la totalité (ou la grande majorité) des revenus vont aux artistes
-  pour les artistes, qui avec une proximité avec leurs publics, peuvent faire émerger de nouveaux modèles économiques plus respectueux d'eux-mêmes et de leur musique
-  pour les diffuseurs qui peuvent réaliser des

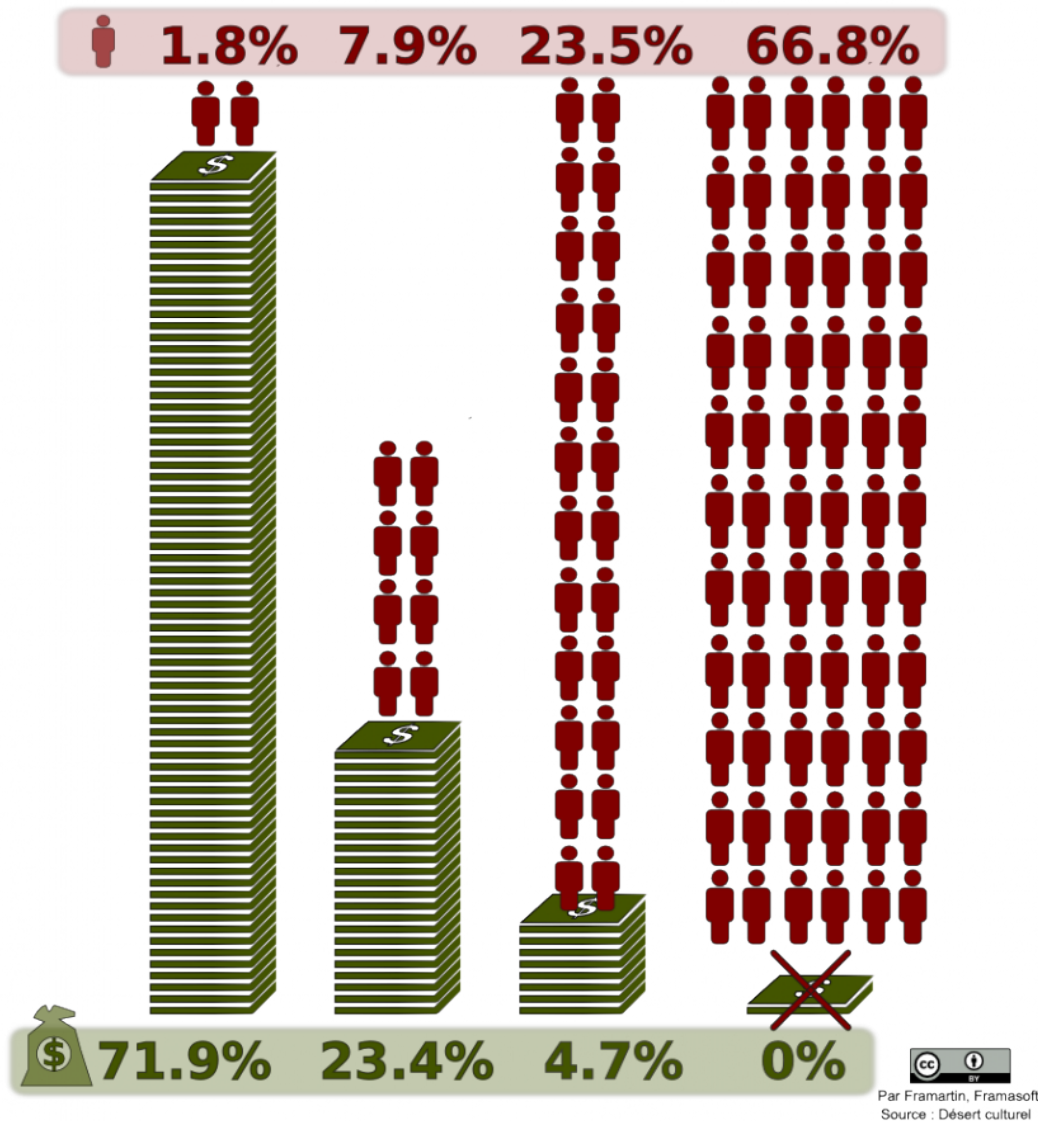
économies, facilement utiliser de la musique et bénéficier d'une plus grande sécurité juridique

Une alternative à un système injuste

Un système dominant inéquitable et anti-démocratique

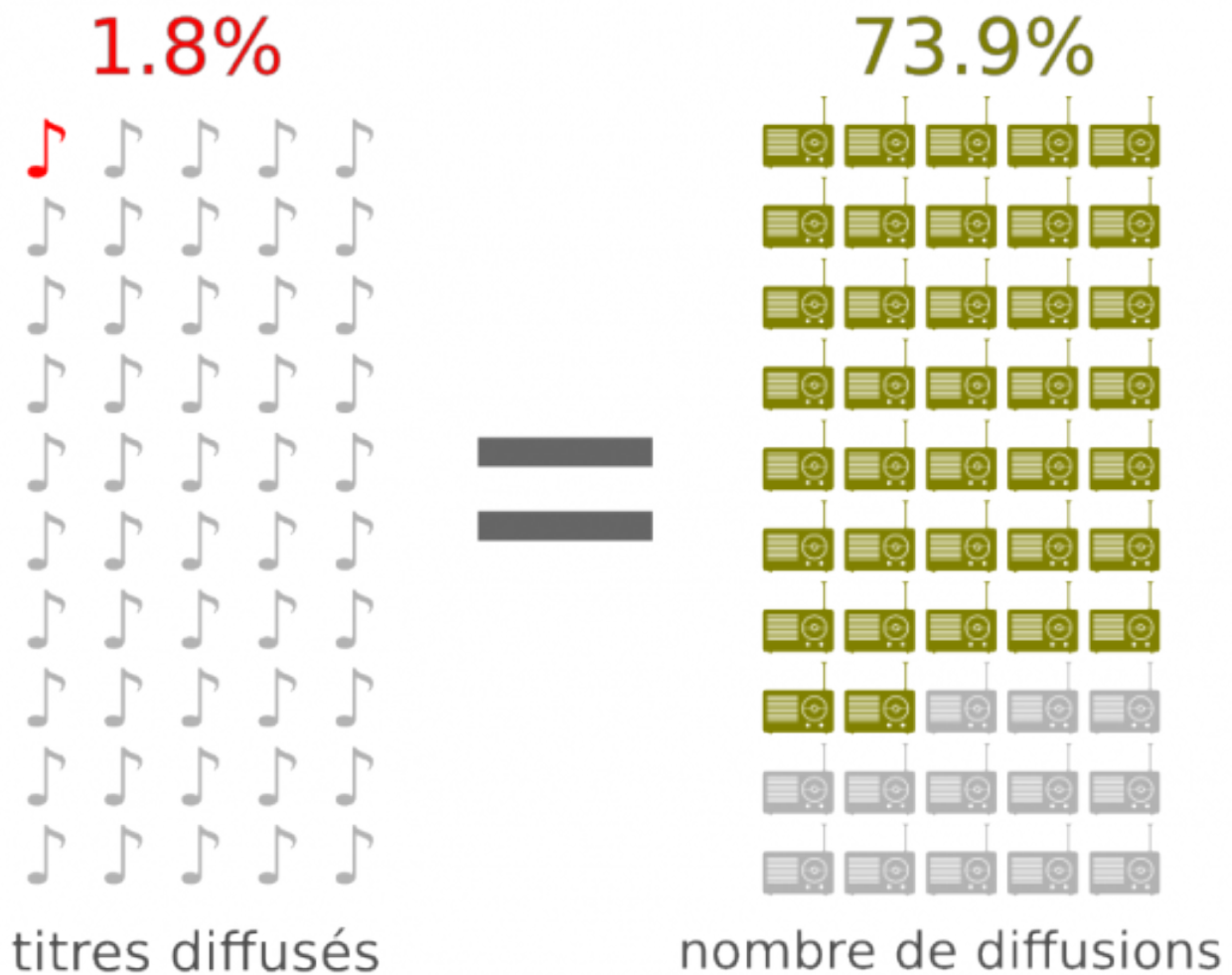
Nous assistons en France et dans le monde à un marché de la musique totalement injuste, qui ne rémunère qu'une poignée d'artistes et donc qui n'assure pas la diversité de cet art pourtant nécessaire à une culture commune. Le trio Majors-Sacem-Médias joue la même partition dans ce système, produisant, répartissant les revenus, et diffusant un tout petit nombre d'artistes. Ces trois acteurs sont tous responsables de la concentration abusive des revenus de la musique. Même la commission chargée de la surveillance des sociétés de perception et de répartition des droits d'auteur ¹ montre que ce système ne défend ni les artistes ni les consommateurs, mais est au service de lui-même. En plus de leur logique de rentabilité poussée à l'extrême, les organismes impliqués prennent des marges démesurées au détriment des artistes. C'est donc des dizaines de milliers de musiciens qui souffrent d'une organisation verrouillée cherchant à conserver ses rentes.

Répartition des droits d'auteur à la Sacem



Avec ce schéma ² représentant la répartition des droits perçus par la Sacem ³, on peut se rendre compte à quel point les revenus issus de la musique sont inégalitaires, et c'est sans compter que beaucoup de musiciens n'y ont même pas accès ⁴. La grande majorité des sociétaires de la Sacem ne touche donc même pas un seul centime de la Sacem, tout en ayant payé les 121 euros de frais d'inscription ⁵.

Concentration de la musique diffusée à la radio



sur un panel de 31 radios
Source : observatoire de la musique

 Réalisé
par Framartin

Une très forte concentration des titres diffusés à la radio en 2011

Vous trouverez plus de détails sur l'état de la concentration du marché de la musique dans la partie « En savoir plus » ⁶.

On arrive donc à une situation anti-démocratique : la culture, c'est-à-dire ce que les citoyens ont en commun et donc ce qui fait société, est accaparée par un système défendant ses

propres intérêts et entretenant une concentration du marché de la musique sur une poignée d'artistes. L'industrie du divertissement piétine donc un modèle de société démocratique et républicain.

En savoir plus